

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE** du conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances du conseil, **le lundi 2 octobre 2017 à 19 h**, à laquelle sont présents **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, André G. Carrier, Jean-Claude Duff, Isabelle Couture, Jean Ranger et Robert Benoit**, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du *Code municipal*.

La secrétaire-trésorière Anne-Marie Ménard est présente.

**ORDRE DU JOUR**

- 1 Adoption de l'ordre du jour**
- 2 Adoption et dispense de lecture**
  - .1 du procès-verbal du 5 septembre 2017;
- 3 Affaires découlant du procès-verbal**
- 4 Période de questions**
- 5 Administration générale**
  - .1 Résolution mandatant le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du *Code municipal*;
  - .2 Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets dans le cadre du refinancement du règlement 11-384 - Pavage du chemin North;
  - .3 Adjudication : Soumissions publiques pour le refinancement des coûts reliés au règlement 11-384;
  - .4 Convention de la directrice-générale et secrétaire-trésorière;
  - .5 Demande de don de Centraide Estrie;
  - .6 Enquête salariale effectuée par Raymond Chabot Grant Thornton ressources humaines;
  - .7 Approbation du budget pour la tenue de l'élection générale du 5 novembre 2017;
  - .8 Acceptation de l'offre de services de Lotus marketing pour la refonte du site Web de la municipalité;
  - .9 Autorisation de signer une quittance;
- 6 Administration financière**
  - .1 Approbation des comptes payés et payables et autorisation de paiement;
  - .2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 2 octobre 2017;
  - .3 Dépôt de l'état comparatif des activités de fonctionnement à des fins fiscales;
- 7 Sécurité publique**
  - .1 Rapport du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention;
- 8 Transport, voirie**
  - .1 Autorisation de paiement du quatrième décompte progressif pour les travaux de réhabilitation des chemins North et Millington;
- 9 Urbanisme, zonage et environnement**
  - .1 Adoption du règlement numéro 17-455 modifiant le règlement de conditions d'émission de permis de construire numéro 16-434;
  - .2 Demande d'occupation du domaine public touchant les lots 4 379 150 et 4 379 152;
  - .3 Demande de dérogation mineure n° 2017-15 – 47 rue des Sapins;
  - .4 Demande de dérogation mineure n° 2017-16 – 50 des Diligences;
  - .5 Demande de permis de construction PIIA 2017 – 09-0005 – 50 des Diligences;
- 10 Loisirs et culture**
  - .1 Remerciements pour l'organisation des activités communautaires à l'occasion des Journées de la culture;
  - .2 Demande de subvention pour des travaux d'aménagement visant à bonifier l'accès aux utilisateurs des sentiers pédestres;
  - .3 Nomination d'un membre du conseil local du patrimoine;
- 11 Hygiène du milieu**
  - .1 Appel d'offres pour la vidange, le transport et le traitement des boues des fosses septiques et des fosses de rétention;

- .2 Autorisation de signature : renouvellement de l'entente avec la Ressourcerie des frontières pour la collecte, le transport et le traitement des encombrants;
- 12 Santé et bien-être**
  - .1 Demande d'aide financière pour soutenir l'organisme les enfants GIOIA, OBNL d'Austin
- 13 Rapport des comités municipaux**
- 14 Rapport des comités communautaires**
- 15 Période de questions**
- 16 Affaires nouvelles**
- 17 Levée de l'assemblée**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** (2017-10-209)

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier  
appuyé par le conseiller R. Benoit**

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit approuvé et adopté tel que présenté avec mention de retrait au point 5.6 et d'ajout aux points 5.9, 12.1.

**ADOPTÉE**

**APPROBATION, ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 5 SEPTEMBRE 2017** (210)

2017-10-210

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 septembre 2017, au moins 72 heures avant la tenue des présentes.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par la conseillère I. Couture**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 septembre 2017 soit approuvé et adopté, avec dispense de lecture.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION MANDATANT LE MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL** (211)

2017-10-211

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 1065 du *Code municipal*, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite;

**ATTENDU QUE** les soumissions sont déposées par le truchement du Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

**ATTENDU QUE** l'article 1066 du *Code municipal* qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger  
appuyé par le conseiller A. G. Carrier**

**ET RÉSOLU QUE :**

conformément à l'article 1066 du *Code municipal*, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du *Code municipal*, pour et au nom de la municipalité.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS DANS LE CADRE DU REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT 11-384 (212)**

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité d'Austin souhaite emprunter par billets pour un montant total de 234 400 \$ qui sera réalisé le 11 octobre 2017, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt numéro	Pour un montant de \$
11-384	234 400 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par la conseillère I. Couture**

2017-10-212

**ET RÉSOLU QUE :**

le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 11 octobre 2017;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 11 avril et le 11 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par la mairesse et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2018</b>	<b>44 400 \$</b>	
<b>2019</b>	<b>45 600 \$</b>	
<b>2020</b>	<b>46 900 \$</b>	
<b>2021</b>	<b>48 100 \$</b>	
<b>2022</b>	<b>49 400 \$</b>	<b>(à payer en 2022)</b>
<b>2022</b>	<b>0 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

**ADOPTÉE**

2017-10-213

**ADJUDICATION – SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR LE REFINANCEMENT DES COÛTS DÉCOULANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION ET DU PAVAGE DU CHEMIN NORTH (213)**

**Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	2 octobre 2017	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,6769 %
Montant :	234 400 \$	Date d'émission :	11 octobre 2017

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

44 400 \$	2,00000 %	2018
45 600 \$	2,25000 %	2019
46 900 \$	2,50000 %	2020
48 100 \$	2,75000 %	2021
49 400 \$	3,00000 %	2022

Prix : 98,75100

Coût réel : 3,10722 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

44 400 \$	3,33000 %	2018
45 600 \$	3,33000 %	2019
46 900 \$	3,33000 %	2020
48 100 \$	3,33000 %	2021
49 400 \$	3,33000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,33000 %

3 - CAISSE DESJARDINS DU LAC MEMPHREMAGOG

44 400 \$	3,34000 %	2018
45 600 \$	3,34000 %	2019
46 900 \$	3,34000 %	2020
48 100 \$	3,34000 %	2021
49 400 \$	3,34000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,34000 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

2017-10-213

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Municipalité d'Austin accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 11 octobre 2017 au montant de 234 400 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 11-384. Ces billets sont émis au prix de 98,75100 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**ADOPTÉE**

**CONVENTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**  
(214)

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier  
appuyé par le conseiller J. Ranger**

2017-10-214

**ET RÉSOLU QUE :**

le conseil confirme l'option de renouvellement de la convention entre la municipalité et la directrice générale et secrétaire-trésorière et modifie l'article 5 pour reporter l'échéance à une date indéterminée en 2019.

**ADOPTÉE**

**DEMANDE DE DON DE CENTRAIDE ESTRIE** (215)

**ATTENDU QUE** Centraide Estrie est un organisme reconnu depuis plus de 40 ans qui lutte contre la pauvreté et la détresse sociale pour quelque 62 000 personnes de tout âge vivant en Estrie;

2017-10-215

**ATTENDU QUE** la campagne annuelle de Centraide Estrie vise à contrer la pauvreté et à éviter qu'elle se perpétue de génération en génération;

**ATTENDU QUE** Centraide sollicite la municipalité dans sa collecte de fonds annuelle;

**ATTENDU QUE** par le passé, Centraide proposait que les municipalités donnent l'équivalent de 0,50 \$ par habitant;

**ATTENDU QUE** les argents ont été prévus au budget de l'exercice financier en cours.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par la conseillère I. Couture**

**ET RÉSOLU QUE :**

la municipalité d'Austin fasse un don à Centraide Estrie au montant de 766 \$ pour contribuer à la collecte de fonds de l'année 2017.

**ADOPTÉE**

**APPROBATION DU BUDGET POUR LA TENUE DE L'ÉLECTION GÉNÉRALE  
DU 5 NOVEMBRE 2017** (216)

**ATTENDU** la nécessité d'embaucher et de rémunérer le personnel essentiel à la tenue de l'élection municipale du 5 novembre 2017, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

2017-10-216

**ATTENDU** les modifications apportées en date du 20 septembre 2017 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) au *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux*, qui prévoit le remplacement des montants forfaitaires payables au personnel électoral (à l'exception de la présidente d'élection, de la secrétaire d'élection et des adjointes) par un traitement horaire;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de réviser les sommes prévues au budget pour la tenue de l'élection afin de tenir compte des taux horaires proposés par le MAMOT et de modifier les montants prévus pour les fournitures électorales.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère I. Couture  
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

## ET RÉSOLU QUE :

1. le budget ci-dessus soit établi pour pourvoir aux dépenses afférentes à l'élection :

Poste de grand livre	Description	Budget
02-140-00-141	Personnel électoral	9 934 \$
02-140-00-340	Publicité pour élections	2 383 \$
02-140-00-670	Fournitures d'élection	6 136 \$
02-140-00-699	Autres dépenses	2 062 \$
		<b>20 515 \$</b>

2. la rémunération du personnel électoral soit fixée, pour chacune des fonctions, selon le tableau suivant :

### Personnel électoral

Fonction	Nombre de postes	Rémunération unitaire	Total
Présidente d'élection	1	1 800 \$	1 800 \$
Secrétaire d'élection	1	1 350 \$	1 350 \$
Adjointe à la présidente d'élection	2	900 \$	1 800 \$
	Nombre de postes	Nombre d'heures* (total des postes)	Rémunération horaire* Total
Scrutateur	9	118,50	14,06 \$ 1 666,11 \$
Secrétaire de bureau de vote	9	118,50	13,50 \$ 1599,75 \$
PRIMO (préposé à l'information et au maintien de l'ordre)	3	39,50	14,06 \$ 555,37 \$
Président de la table de vérification	2	22,00	11,25 \$ 247,50 \$
Membre de la table de vérification	4	44,00	11,25 \$ 495,00 \$
* Approximatif, le temps nécessaire pour dépouiller et recenser les votes n'étant pas connu.			
			<b>9 513,73 \$</b>

### Membres de la commission de révision

Fonction	Taux horaire	Nombre d'heures		
		14 octobre	16 octobre	Total
Présidente d'élection	20 \$	3	3	120 \$
Secrétaire d'élection	20 \$	3	0	60 \$
Adjointe	20 \$	3	3	120 \$
Réviseur	20 \$	3	3	120 \$
				<b>420 \$</b>
<b>Total de la rémunération</b>				<b>9 933,73 \$</b>

## ADOPTÉE

### ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE LOTUS MARKETING POUR LA REFONTE DU SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ (217)

**ATTENDU QUE** l'une des actions prévues dans la planification stratégique 2012-2017 de la municipalité d'Austin prévoyait la refonte complète de son site Web;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite se doter d'un site Web plus facile à gérer et à actualiser, et modernisé et rafraîchi en ce qui concerne le contenu et l'interface;

2017-10-217

**ATTENDU** l'offre de services déposée par Lotus Marketing pour la programmation du nouveau site en réponse aux exigences élaborées par la municipalité;

**ATTENDU QUE** le coût des services de programmation, d'intégration et de mise en ligne s'élève à 11 700 \$, taxes en sus;

**ATTENDU QUE** l'hébergement du nouveau site Web par le fournisseur responsable de la conception du site Web faciliterait les mises à jour et les programmations futures du site;

**ATTENDU QUE** Lotus Marketing offre le service d'hébergement au coût mensuel de 15 \$, avant taxes.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff  
appuyé par le conseiller R. Benoit**

**ET RÉSOLU :**

1. de mandater Lotus Marketing pour effectuer la refonte complète du site Web de la municipalité d'Austin conformément aux exigences et modalités du document produit par la municipalité, au montant total de 11 700 \$, taxes en sus;
2. d'héberger le nouveau site chez Lotus Marketing au coût mensuel de 15 \$, taxes en sus;
3. d'autoriser le premier versement de 4 484,03 \$ au moment de l'octroi du contrat.

**ADOPTÉE**

**AUTORISATION DE SIGNER UNE QUITTANCE (218)**

**ATTENDU QUE** le ou vers le 21 septembre 2017, un citoyen a publié sur Facebook des commentaires qui de l'avis du conseil municipal portaient atteinte à la réputation de la Municipalité d'Austin et de sa directrice générale, laquelle agit de plus à titre de présidente d'élection;

2017-10-218

**ATTENDU QUE** le 27 septembre 2017, une mise en demeure a été signifiée à ce citoyen par laquelle il lui était notamment demandé de s'excuser par écrit et de voir à ce que les excuses soient publiés sur Facebook tout comme l'ont été ses commentaires à l'égard de la directrice générale;

**ATTENDU QUE** depuis la signification de la mise en demeure, les commentaires du citoyen ont été retirés de la page Facebook d'Info Austin;

**ATTENDU QUE** le citoyen, par l'intermédiaire de son procureur, a manifesté son intention de s'excuser pour les propos tenus et qu'à cet effet il a préparé une lettre d'excuses;

**ATTENDU QUE** le citoyen a accepté, tel que demandé, de publier la lettre d'excuse sur Facebook;

**ATTENDU QU'en** contrepartie de la publication de la lettre d'excuse, le citoyen souhaite obtenir une quittance de la part de la Municipalité et de sa directrice générale.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff  
appuyé par le conseiller R. Benoit**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE:**

le conseil prend acte des excuses formulées par le citoyen ;

le conseil, sous réserve de la remise de la lettre d'excuse signée par le citoyen à Mme Anne-Marie Ménard et sous réserve de la publication de la lettre sur Facebook au plus tard le 3 octobre 2017 à midi, autorise la mairesse, Mme Lisette Maillé, à signer au nom du conseil ladite quittance.

**ADOPTÉE**

**COMPTES PAYÉS ET PAYABLES, DÉPENSES DITES INCOMPRESSIBLES,  
DISPENSE DE LECTURE ET AUTORISATION DE PAIEMENT** (219)

**Comptes payés après le 5 septembre**

<b>Salaires au net du 2017-09-07</b> (pompiers août compris)	9 965,33
<b>Salaires au net du 2017-09-14</b> (conseil compris)	40 870,26
<b>Salaires au net du 2017-09-21</b>	5 970,39
<b>Salaires au net du 2017-09-28</b>	8 206,23
<b>Ministre du Revenu</b> (septembre)	19 297,76
<b>Receveur général</b> (septembre)	7 016,58
<b>Bell Canada</b> (hôtel de ville, ligne d'urgence et caserne nord)	853,34
<b>Bell Mobilité</b>	244,97
<b>Hydro-Québec</b> (éclairage public, parc)	834,68
<b>Xerox</b> (copies et location d'équipement)	233,01
<b>Pitney Bowes</b> (contrat de location)	838,05
<b>Fonds d'information</b> (avis de mutations juin)	56,00
<b>CIBC Visa</b> (inscription congrès, logiciel bureau, équipement dép. incendie et voirie)	1 495,44
<b>La Capitale Assurances</b> (assurance groupe)	4 936,04
<b>Petite caisse</b> (timbres, dépenses camp d'été, écocentre Magog)	185,40
<b>Me France Poulin</b> (transaction 150 chemin Millington)	1 372,64
<b>Carte Rona</b> (matériaux pour chemins et hôtel de ville)	1 004,00
<b>Elizabeth Fancy</b> (conciergerie septembre)	850,00
<b>Jennifer Gaudreau</b> (remplacement concierge)	155,00
<b>Sani-Estrie inc.</b> (matières résiduelles)	19 985,60
<b>R.I.G.M.R.B.S.</b> (enfouissement)	2 286,68
<b>Ressourcerie des Frontières</b> (entente 2017)	8 293,73
<b>Enviro5</b> (fosses septiques)	4 219,75
<b>Guy Martineau</b> (contrat gazons)	1 600,00
<b>Germain Lapalme et Fils</b> (travaux réhabilitation North-Millington)	98 543,99
<b>FarWeb IT</b> (service technique informatique)	494,88
<b>Soc Canadienne des Postes</b> (média poste samedi culturel et bulletins)	343,54
<b>RAPPEL</b> (fonds vert)	1 681,08
<b>Correspondances d'Eastman</b> (activité camp d'été)	105,00
<b>Michel Viscogliosi</b> (foin d'érosion)	92,00
<b>Remboursement bibliothèque et sports</b>	1 821,00
<b>Personnel</b> (déboursés divers, camp d'été)	326,38
<b>Personnel</b> (déplacements / kilométrage)	2 753,73
<b>Total payé au 2 octobre 2017</b>	<b>246 932,48 \$</b>

***ADMINISTRATION GÉNÉRALE***

<b>Câble-Axion Digital inc</b> (internet hôtel de ville)	68,93
<b>MRC Memphrémagog</b> (maintien d'inventaire)	2 123,00
<b>Monty Sylvestre</b> (frais juridiques)	1 654,32
<b>Mégaburo</b> (fournitures et papeterie)	340,36
<b>Marché Austin</b> (épicerie, divers)	33,71
<b>Produits Sany inc</b> (sacs ordures et nettoyeurs)	139,11
<b>BioNest</b> (kit de remplacement)	250,90
<b>Médias Transcontinental</b> (avis publiques)	378,10
<b>The Record</b> (avis publiques)	351,31

***SÉCURITÉ PUBLIQUE***

<b>Régie de Police de Memphrémagog</b> (mensualité, quote-part)	53 872,00
<b>J. C. Morin</b> (réparation tour communications nord)	241,39
<b>Pierre Chouinard et Fils</b> (diesel et essence)	818,78
<b>Communication Plus</b> (portatif et réparation)	1 115,90
<b>Prévimed inc.</b> (oxygène - remplissage)	40,00
<b>Dallaire Médical inc</b> (pédi padz défibrillateur)	420,81
<b>Magasin Bell Magog</b> (remplacement étui cellulaire)	28,69
<b>Hydraulique SMG</b> (remplissage)	6,33
<b>Aréo-Feu</b> (équipement et chaussons)	1 241,16

***TRANSPORT***

<b>Ghislain Raymond Lafaille</b> (débroussaillage)	5 944,51
--	----------



<b>Signalisation de l'Estrie</b> (installation signalisation)	<b>1 765,49</b>
<b>SOS Castors</b> (service chemin Duval)	<b>205,00</b>
<b>Martech Signalisation inc</b> (signalisation)	<b>1 657,14</b>
<b>Excavation Richard Bouthillette</b> (accotements)	<b>2 558,19</b>
<b>Pieux Vistech Estrie</b> (tête fixe - enseigne Route 112)	<b>57,49</b>
<b>Regroupement URLS du Québec</b> (formation équipement)	<b>57,49</b>
<b>Récupération Maillé 2016</b> (service ch. Nicholas-Austin)	<b>143,72</b>
<b>HYGIÈNE DU MILIEU et PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</b>	
<b>Groupe Environex</b> (analyses d'eau)	<b>228,23</b>
<b>Service d'échange RapidGaz inc</b> (récupération bouteilles propane)	<b>195,46</b>
<b>Laurentide Re/Sources inc</b> (matières RDD, etc.)	<b>273,46</b>
<b>Nova Envirocom</b> (vaisselle biodégradable)	<b>231,61</b>
<b>SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</b>	
<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>	
<b>SCU</b> (consultations)	<b>366,49</b>
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>	
<b>Pépinière du Grand Ben inc</b> (plantes et paillis parc Chagnon-Shonyo)	<b>130,87</b>
<b>Imprimerie Plus</b> (bulletins 3 <sup>e</sup> trimestre)	<b>2 242,63</b>
<b>Comma Imagination</b> (impression)	<b>66,12</b>
<b>FINANCEMENT</b>	
<b>Banque Nationale inc.</b> (intérêts emprunt 15-423)	<b>2 340,25</b>
<b>AFFECTATIONS</b>	
<b>Centre d'Affaires d'Eastman</b> (portable)	<b>1 218,72</b>
<b>CONTRATS</b>	
<b>Excavation Stanley Mierzwinski</b> (travaux voirie été)	<b>7 329,68</b>
<b>Total à payer au 2 octobre 2017</b>	<b>90 137,35 \$</b>

**ATTENDU QUE** la secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes payés et payables ainsi que les pièces justificatives et que dispense de lecture est donnée.

2017-10-219

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller R. Benoit  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. dispense de lecture de ladite liste ainsi déposée soit accordée;
3. les comptes payés au montant de **246 932,48 \$** soient approuvés;
4. le paiement des comptes payables au 2 octobre 2017 au montant de **90 137,35 \$** soit approuvé;
5. la signature desdits chèques soit autorisée.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 2 OCTOBRE 2017**

La secrétaire-trésorière dépose l'état des revenus et dépenses comportant les entrées des recettes et des dépenses connues au 2 octobre 2017.

\* \* \*

**DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 30 SEPTEMBRE 2017, À DES FINS FISCALES**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose l'état comparatif des revenus et dépenses à des fins fiscales, comportant les entrées des recettes et des dépenses connues au 30 septembre 2017.

\* \* \*

**RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET  
TECHNICIEN EN PRÉVENTION**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention.

\* \* \*

2017-10-220

**AUTORISATION DE PAIEMENT DU QUATRIÈME DÉCOMPTE PROGRESSIF  
POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES CHEMINS NORTH ET  
MILLINGTON** (220)

**ATTENDU** la demande de paiement de Germain Lapalme & Fils de la somme 27 802,38 \$, taxes comprises, comprenant une retenue de 5 % du montant avant taxes et représentant le quatrième décompte progressif pour les travaux de réhabilitation des chemins North et Millington;

**ATTENDU QUE** ce quatrième décompte correspond aux travaux exécutés jusqu'au 28 septembre 2017;

**ATTENDU QUE** la firme Avizo Experts-conseils, responsable de la surveillance des travaux, recommande le paiement de ce quatrième décompte progressif.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par le conseiller J. Ranger**

**ET RÉSOLU QUE :**

le conseil autorise le paiement à Germain Lapalme & Fils Inc. de la facture au montant de 27 802,38 \$, taxes comprises, correspondant au quatrième décompte progressif pour les travaux de réhabilitation des chemins North et Millington exécutés jusqu'au 28 septembre 2017, selon la recommandation du responsable de la surveillance des travaux, Avizo Experts-conseils.

**ADOPTÉE**

2017-10-221

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 17-455** (221)

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. MEMPHRÉMAGOG  
MUNICIPALITÉ D'AUSTIN**

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 17-455  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
CONDITIONS D'ÉMISSION DE  
PERMIS DE CONSTRUIRE NUMÉRO  
16-434**

---

**ATTENDU QUE** la municipalité a le pouvoir, selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de modifier son règlement de conditions d'émission de permis de construire;

**ATTENDU QU'il** est souhaitable de modifier la définition « adjacent à une rue » pour considérer le terrain situé sur le lot 5 385 866 du cadastre du Québec ayant accès au chemin McClay, ce terrain ayant accès à ce chemin en vertu de droit de passage dûment publié;

**ATTENDU QUE** la procédure d'adoption applicable a été régulièrement suivie;

**ATTENDU QU'un** avis de motion a dûment été donné lors d'une séance tenue le 5 septembre 2017.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J. C. Duff  
appuyé par le conseiller R. Benoit**

**ET RÉSOLU QUE :**

**LE CONSEIL ADOPTE LE RÈGLEMENT QUI SUIT :**

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. L'article 7 du règlement de conditions d'émission de permis de construction n° 16-434 de la municipalité d'Austin, concernant les définitions, est modifié comme suit :
  - a) En ajoutant dans la définition du terme « Adjacent à une rue », l'alinéa suivant :

« Malgré ce qui précède, est également considéré adjacent à une rue, le terrain situé sur la partie du lot 1882 du cadastre du canton de Bolton ayant accès au chemin de la Pointe-Gibraltar en vertu des droits de passage publiés le 29 février 1968, à Brome sous le numéro 97662.

Malgré ce qui précède, est également considéré adjacent à une rue, le lot 5 385 866 du cadastre du Québec ayant accès au chemin Nicholas-Austin en vertu de droit de passage publié le 17 mai 2017, à Magog sous le numéro 23 078 822».
3. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

---

Lisette Maillé  
maire

---

Anne-Marie Ménard  
directrice générale et secrétaire-trésorière

2017-10-222

**DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC TOUCHANT LES LOTS  
4 379 150 ET 4 379 152 (222)**

**ATTENDU** le règlement numéro 09-369 autorisant l'occupation du domaine public;

**ATTENDU** la demande du propriétaire des lots 4 379 150 et 4 379 152 d'occuper le domaine public;

**ATTENDU QUE** la demande vise à permettre la présence une conduite d'eau potable souterraine dans l'emprise de rue publique portant le numéro de lot 4 380 689;

**ATTENDU QUE** la demande est conforme aux modalités prévues au règlement.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger  
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

**ET RÉSOLU QUE :**

la municipalité donne au propriétaire des lots 4 379 150 et 4 379 152 l'autorisation d'occuper le domaine public, soit une partie de l'emprise de rue portant le numéro de lot 4 380 689.

**ADOPTÉE**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2017-15 – 47 RUE DES SAPINS**  
(223)

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure numéro 2017-15 au 47 rue des Sapins pour permettre l'installation d'un bâtiment accessoire à 3 mètres de la limite de propriété avant, alors que le règlement de zonage exige un minimum de 10 mètres;

**ATTENDU QUE** le terrain est un lot transversal situé entre deux rues et possède donc deux cours avant;

**ATTENDU QUE** ceci est accordé à la condition qu'un aménagement paysagé soit implanté de manière à dissimuler la présence du bâtiment tout en respectant le triangle de visibilité à l'intersection;

**ATTENDU QUE** la demande ne va pas à l'encontre du plan d'urbanisme et ne cause aucun préjudice au droit des propriétés voisines;

**ATTENDU** l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff**  
**appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

**ET RÉSOLU QUE :**

au vu de l'avis favorable du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure n° 2017-15 tel que présentée.

**ADOPTÉE**

2017-10-224

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2017-16 – 50 CHEMIN DES DILIGENCES** (224)

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure numéro 2017-16 au 50 chemin des Diligences pour permettre l'implantation d'une aire de stationnement dans la bande riveraine de 10 mètres alors que le règlement de zonage 16-430 ne permet pas les aires de stationnement dans la bande riveraine;

**ATTENDU QUE** l'implantation de l'aire de stationnement proposée aura moins de répercussions sur l'environnement que le prolongement d'une aire de stationnement conforme;

**ATTENDU QUE** la demande ne va pas à l'encontre du plan d'urbanisme et ne cause aucun préjudice au droit des propriétés voisines;

**ATTENDU** l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff**  
**appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

**ET RÉSOLU QUE :**

au vu de l'avis favorable du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure n° 2017-16 tel que présentée.

**ADOPTÉE**

2017-10-225

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION PIIA 2017-09-0005 – 50 CHEMIN DES DILIGENCES** (225)

**ATTENDU** la demande de permis PIIA numéro 2017-09-0005 pour la construction d'un bâtiment principal ayant un toit à un versant;

**ATTENDU QUE** le bâtiment est situé dans le PIIA-5 selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 16-436;

**ATTENDU QUE** le bâtiment satisfait les critères d'évaluation prévus au règlement dans leur ensemble et notamment la volumétrie par rapport aux bâtiments à proximité;

**ATTENDU** l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff  
appuyé par le conseiller A G Carrier**

**ET RÉSOLU QUE :**

au vu de l'avis favorable du CCU, le conseil autorise l'émission du permis de construction 2017-09-0005 pour les motifs susmentionnés.

**ADOPTÉE**

2017-10-226

**REMERCIEMENTS POUR L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS  
COMMUNAUTAIRES À L'OCCASION DES JOURNÉES DE LA CULTURE** (226)

**ATTENDU QUE** les membres du comité culturel, du conseil local du patrimoine et du regroupement des artistes d'Austin ont organisé un programme varié pour le samedi culturel dans le cadre des Journées de la Culture du Québec : Animation du circuit patrimonial, un concert à l'église Saint-Austin, vernissage de l'exposition « À la rencontre de » suivi d'un souper communautaire et de la présentation des 20 trésors culturels de la municipalité;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil local du patrimoine ont profité de l'occasion pour remettre trois prix Reconnaissance Patrimoine 2017 :

- un, à **M<sup>me</sup> Françoise Hamel-Beaudoin** qui, lorsqu'elle habitait à Austin, a écrit la biographie de deux grands citoyens de l'histoire de la municipalité (Lily Esther Butters, Reginald Aubrey Fessenden) et a fait une recherche sur les églises d'Austin en plus de léguer à la municipalité tous ses documents de recherche sur les sujets liés à Austin;
- un à **M. Gordon Bryant Jr.** ainsi qu'un à **M. Barry Phaneuf** à titre posthume pour avoir été d'importants initiateurs et organisateurs du bicentenaire de l'arrivée de Nicholas Austin sur le territoire de notre municipalité. La commémoration chapeautée par la Brigade incendie d'Austin s'est culminée en juillet 1992 en une grande fête de deux jours où toute la communauté a célébré le patrimoine du canton : déplacement du monument Nicholas-Austin, dévoilement de la carte historique et de vitrines de photographies anciennes dans la salle du conseil municipal, défilé dans les rues, danse, etc.

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier  
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

**ET RÉSOLU :**

1. de remercier tous les membres du comité culturel, du conseil local du patrimoine et du regroupement des artistes d'Austin pour l'organisation et la réalisation des activités du samedi culturel;
2. d'ajouter nos remerciements à ceux du conseil local du patrimoine, à M<sup>me</sup> Françoise Hamel-Beaudoin, à M. Gordon Bryant Jr. ainsi qu'à la famille de M. Barry Phaneuf pour leur travail de préservation et de mise en valeur du patrimoine d'Austin.

Les citoyens d'Austin vous sont reconnaissants de votre apport précieux à notre patrimoine historique et à notre vie communautaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT VISANT À BONIFIER L'ACCÈS AUX SENTIERS PÉDESTRES (227)**

**ATTENDU QUE**, afin d'améliorer l'accessibilité aux réseaux de sentiers pédestres du parc national du Mont-Orford et des Sentiers de l'Estrie ainsi que de réduire les irritants dans le secteur causés par la fréquentation desdits sentiers, la municipalité a aménagé à l'intersection de la route 112 et du chemin North, un stationnement de 46 places (renfermant borne de recharge pour voiture électrique, installation sanitaire et défibrillateur externe automatisé) à l'intérieur d'un ensemble nommé « parc Chagnon-Shonyo » qui comporte également une rotonde dotée de panneaux d'interprétation qui mettent en valeur le patrimoine historique et écologique du secteur;

2017-10-227

**ATTENDU QUE** la municipalité s'est déjà engagée à assumer les frais récurrents d'entretien et de déneigement du parc Chagnon-Shonyo;

**ATTENDU QU'**un dernier aménagement doit être fait afin d'encadrer les activités de randonnée et d'améliorer la sécurité des randonneurs : il s'agit d'un sentier de raccordement de 220 mètres reliant le parc Chagnon-Shonyo et le sentier du Ruisseau-des-chênes à l'entrée du parc national du Mont Orford;

**ATTENDU QUE** la municipalité a retenu l'option d'un sentier en remblais, plus économique, et dont le coût se chiffre à 51 838 \$, TVQ comprise;

**ATTENDU QUE** le projet cadre parfaitement avec les objectifs de Tourisme Cantons-de-l'Est et est admissible à une subvention du Fonds de développement de l'offre touristique des Cantons-de-l'Est (FDOT);.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par le conseiller J. Ranger**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. la municipalité dépose une demande de subvention de 50% du montant de 51 838 \$ au FDOT pour l'aménagement d'un sentier de raccordement entre le stationnement du parc Chagnon-Shonyo et les sentiers du parc national du Mont-Orford et des Sentiers de l'Estrie, afin de mieux encadrer les activités de randonnée dans le secteur et d'assurer la sécurité de leurs utilisateurs;
2. la municipalité s'engage à contribuer une somme allant jusqu'à concurrence de 25 919 \$ (dont une partie pourrait provenir du fonds de fin de parc);
3. le conseil autorise la directrice générale à signer la demande de subvention, pour et au nom de la municipalité d'Austin.

**ADOPTÉE**

2017-10-228

**NOMINATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE (228)**

**ATTENDU QUE** par sa résolution 2017-01-32, le conseil avait nommé le conseiller M. André G. Carrier comme délégué du conseil au conseil local du patrimoine (clp);

**ATTENDU QUE** M. Carrier ne briguera un nouveau mandat comme membre du conseil municipal;

**ATTENDU QUE** M. Carrier souhaite rester membre du clp à titre de citoyen bénévole;

**ATTENDU** la résolution du clp demandant au conseil de nommer M. Carrier, membre du clp.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff  
appuyé par la conseillère I. Couture**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le conseil nomme M. André G. Carrier membre bénévole du conseil local du patrimoine;
2. la nomination entre en vigueur immédiatement;
3. le conseil profite de l'occasion pour remercier très sincèrement M. Carrier pour son grand intérêt et son engagement envers la protection des patrimoines d'Austin.

**ADOPTÉE**

2017-10-229

**APPEL D'OFFRES POUR LA VIDANGE, LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES BOUES DES FOSSES SEPTIQUES ET DE RÉTENTION POUR LES ANNÉES 2018, 2019, 2020 ET 2021** (229)

**ATTENDU** le dépôt des documents d'appel d'offres pour les travaux de la vidange, du transport et du traitement des boues des fosses septiques et des fosses de rétention des maisons isolées sur tout le territoire de la municipalité d'Austin pour les années 2018, 2019, 2020 et 2021 à l'étude du conseil.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère I. Couture  
appuyé par le conseiller J. Ranger**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. les soumissions soient reçues au bureau de la directrice générale et secrétaire-trésorière jusqu'au **1<sup>er</sup> novembre avant 11 h**, pour être ouvertes et lues publiquement aux mêmes lieu, date et heure et qu'une décision sera rendue lors d'une réunion subséquente;
2. la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions ni à encourir aucun frais ni aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires;
3. l'avis soit publié dans le journal *le Reflet du Lac* et sur le site SEAO du MAMOT.

**ADOPTÉE**

2017-10-230

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU RENOUELEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS** (230)

**ATTENDU QUE** la municipalité a conclu une entente de service en février 2015 avec la Ressourcerie des Frontières, une entreprise d'économie sociale offrant un service de collecte, de transport et de traitement des encombrants et autres objets ménagers;

**ATTENDU QUE** par le réemploi, le recyclage et la valorisation, la Ressourcerie détourne de l'enfouissement plus de 90 % des objets récupérés, offrant ainsi à la municipalité un moyen d'atteindre les objectifs fixés par le gouvernement du Québec dans sa politique de gestion des matières résiduelles et son plan d'action;

**ATTENDU QUE** 47 tonnes d'encombrants et articles ménagers provenant de la municipalité ont été acheminés à la Ressourcerie en 2016;

**ATTENDU QUE** la Ressourcerie offre à la municipalité de renouveler l'entente pour un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, pour la somme totale de 23 865 \$, basée sur le tonnage réel de 2016;

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance du projet d'entente convenant des coûts et des modalités.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger  
appuyé par la conseillère I. Couture**

**ET RÉSOLU :**

d'autoriser la mairesse, Lisette Maillé, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Anne-Marie Ménard, à signer pour et au nom de la municipalité, l'entente de service avec la Ressourcerie des frontières, telle qu'elle a été déposée au conseil.

**ADOPTÉE**

2017-10-231

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR L'ORGANISME LES ENFANTS GIOIA, OBNL D'AUSTIN (231)**

**ATTENDU QUE** le 25 novembre prochain aura lieu un spectacle bénéfice **Io Do Con Gioia** (Je donne avec joie) organisé par quatre citoyens de Bolton-Est;

**ATTENDU QUE** l'événement sera tenu au Cabaret Eastman et vise à ramasser des fonds pour soutenir l'organisme *Les Enfants GIOIA*, un OBNL d'Austin, qui vient en aide aux familles ayant des enfants atteints de maladies orphelines ou dégénératives;

**ATTENDU QU'**afin de faire de l'événement un grand succès, les organisateurs sollicitent une contribution financière sous forme de commandite;

**ATTENDU QUE** tous les profits de la soirée seront remis à l'organisme Les Enfants GIOIA;

**ATTENDU QUE** par ce geste, les dons permettront à des enfants et à leur famille de retrouver un espace pour vivre des moments de liberté, de joie et d'insouciance, souvent oubliés dans les circonstances qui les affectent;

**ATTENDU QUE** cette demande cadre dans la demande d'accréditation de la municipalité d'Austin comme municipalité amie des enfants;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier  
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

**ET RÉSOLU :**

QU'UNE contribution financière de 400 \$ soit accordée sous forme de commandite afin de soutenir l'événement du 25 novembre prochain de l'OBNL d'Austin, *Les Enfants GIOIA*, dans le cadre de sa levée de fonds.

**ADOPTÉE**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (232)**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par le conseiller A.G. Carrier, l'assemblée est levée à 20h35.

**ADOPTÉE**

Je, Lisette Maillé, mairesse de la municipalité d'Austin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro \_\_\_\_\_ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du *Code municipal*.

\_\_\_\_\_  
Lisette Maillé  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Anne-Marie Ménard  
Secrétaire-trésorière